

Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 8 novembre 2022, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111 rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
Vacant	district # 1	Vacant
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE

2022-11-304

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte

2022-11-305

1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2022-11-306

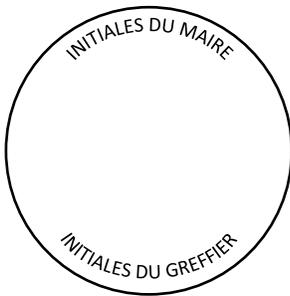
1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. René Courtemanche

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion



- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023
- 2.2 Demande de gratuité pour l'utilisation du Centre communautaire Chapdelaine (CCC)
- 2.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniAIREs des élus municipaux

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

- 4.1 Adoption d'une résolution réclamant la réparation des lumières au passage à niveau du kilomètre 126 de l'autoroute 30 et de la route 223

5. FINANCES

- 5.1 Dépôt du certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payer et comptes à payer)
- 5.3 Dépôt du rapport budgétaire prévisionnel pour l'exercice 2022
- 5.4 Dépôt du budget 2023 de la Régie de l'Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu (AIBR)
- 5.5 Acceptation finale des travaux de réfection de la Côte Saint-Jean
- 5.6 Modification à la programmation des travaux à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023
- 5.7 Demande d'aide financière de la Fabrique Saint-Roch
- 5.8 Autorisation de transferts budgétaires dans le cadre de l'exercice financier 2022
- 5.9 Approuver le renouvellement du crédit-bail pour l'achat d'un camion autopompe du service de sécurité incendie

6. BIENS ET SERVICES

- 6.1 Octroi d'un contrat pour l'achat de fenêtres
- 6.2 Octroi d'un contrat pour l'achat, l'installation et la livraison d'un garage permanent en arches précontrainte

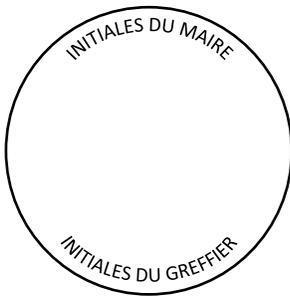
7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Adoption du règlement de citation patrimoniale 406-2022
- 7.2 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 422-2022 remplaçant le règlement 394-2018 sur les règles de contrôle et de suivis budgétaires
- 7.3 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 423-2022 remplaçant le règlement 2021-05-04 relativement à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité
- 7.4 Approbation d'un règlement de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch
- 7.5 Renouvellement du bail entre la Municipalité et la Fabrique Saint-Roch

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

- 8.1 Dépôt du rapport mensuel sur les permis
- 8.2 Demande d'autorisation du Club VTT Vagabon du Bas-Richelieu pour sa parade annuelle
- 8.3 Demande d'autorisation du Club VTT Vagabon du Bas-Richelieu pour la saison hivernale 2022-2023
- 8.4 Dépôt du rapport 2021 sur la gestion de l'eau de la Municipalité

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE



- 9.1 Approbation d'une entente à intervenir entre le Centre de service scolaire de Sorel-Tracy et la Municipalité pour l'hébergement temporaire en cas d'évacuation

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

- 11.1 Dépôt d'un correspondance entre la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) et Monsieur Guy Boisvert

12. CLÔTURE

- 12.1 Période de questions du public
12.2 Période d'intervention des élus
12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-307

1.4 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT les séances ordinaires du conseil de la municipalité tenu respectivement les 6 septembre et 4 octobre;

CONSIDÉRANT les procès-verbaux de ses séances dont les membres du conseil ont pris connaissance et à la lecture desquels ils renoncent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Évangéliste et appuyé par M. Guy Nadon

D'adopter le procès-verbal des séances ordinaire du 6 septembre et du 4 octobre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION

2022-11-308

2.1 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Nadon

D'adopter le calendrier des séances ordinaire du conseil de la Municipalité pour l'année 2023, soit les mardis 17 janvier, 7 février, 14 mars, 4 avril, 9 mai, 6 juin, 4 juillet, 22 août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre.

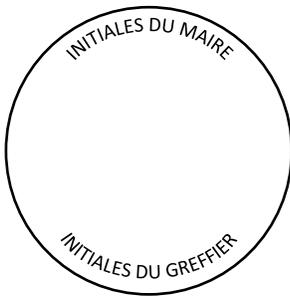
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-309

2.2 DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHAPDELAINE (CCC)

CONSIDÉRANT la demande du Carrefour communautaire daté du 19 octobre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M René Courtemanche et appuyé par M. Évangéliste,



D'octroyer une gratuité au carrefour communautaire pour l'utilisation du CCC le 10 mai 2023 afin d'y tenir une rencontre de la Table de concertation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-310

2.3 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est procédé au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

2022-11-311

4.1 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION RÉCLAMANT LA RÉPARATION DES LUMIÈRES AU PASSAGE À NIVEAU DU KILOMÈTRE 126 DE L'AUTOROUTE 30 ET DE LA ROUTE 223

CONSIDÉRANT l'absence prolongé de lumières depuis le mois de septembre au passage à niveau du kilomètre 126 de l'autoroute 30 et de la route 223;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes transmises par des citoyens et la Municipalité auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT les risques posés à la sécurité publique de l'absence de lumière au niveau d'une entrée/sortie de l'autoroute 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. René Courtemanche :

D'adopter une résolution dénonçant l'absence de lumières au passage à niveau du kilomètre 126 de l'autoroute 30 et de la route 223 et réclamant correction de la situation dans les plus brefs délais afin de sécuriser l'entrée/sortie de l'autoroute.

De transmettre la présente résolution, à la Ministre des Transports du Québec, au Ministre régional de la Montérégie, au député de la circonscription de Richelieu ainsi qu'à la Direction régional du Ministère des Transports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

2022-11-312

5.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. René Courtemanche,

Il est procédé au dépôt du certificat de disponibilité des crédits budgétaires nécessaire pour les dépenses soumises au membres du conseil pour approbation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



2022-11-313

5.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYER ET COMPTES À PAYER)

CONSIDÉRANT le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises lors

CONSIDÉRANT le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Évangéliste et appuyé par M. René Courtemanche

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2022 totalisant la somme de 220 821.99 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2022 totalisant la somme de 76 269.86 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-314

5.3 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE PRÉVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2022

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du Code Municipal du Québec (C.M.)

Il est procédé au dépôt du rapport budgétaire prévisionnel qui compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, en date du 15 octobre et selon les renseignements dont disposait alors le greffier-trésorier.

2022-11-315

5.4 DÉPÔT DU BUDGET 2023 DE LA RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPAL DU BAS-RICHELIEU (AIBR)

Il est procédé au dépôt du budget 2023 de l'AIBR.

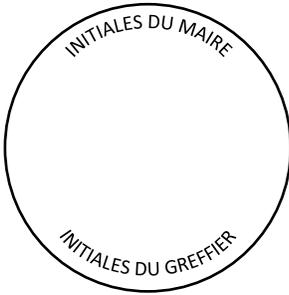
2022-11-316

5.5 ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CÔTE SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT les correctifs apportés au travaux réalisés ainsi que la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. Évangéliste

D'autoriser la libération de la caution relativement aux travaux de réfection de la Côte Saint-Jean impliquant ainsi l'acceptation finale des travaux.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-317

**5.6 MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX À RÉALISER
DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023**

CONSIDÉRANT le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 dont la municipalité a pris connaissance;

CONSIDÉRANT les modalités de ce guide qui s'appliquent que la Municipalité doit respecter pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. Guy Nadon

D'engager la Municipalité :

- 1) à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- 2) à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte;
- 3) à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 4) à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- 5) Également, par la présente résolution, la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et
- 6) finalement, atteste que la programmation de travaux n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-318

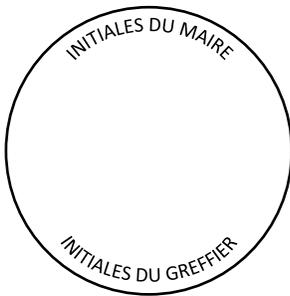
5.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE SAINT-ROCH

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Évangéliste et appuyé par M. Courtemanche

D'octroyer une aide financière au montant de 1 000\$ à la Fabrique Saint-Roch pour l'organisation d'un concert bénéfique le 2 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



2022-11-319

5.8 AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT le règlement 394-2018 sur le contrôle et les suivis budgétaire

CONSIDÉRANT la liste des transferts dont les membres du conseil ont pris connaissance et à la lecture de laquelle ils renoncent

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Nadon et appuyé par M. Martin Évangéliste

D'autoriser un transfert d'une somme de 500 \$ en provenance du poste budgétaire 02 61000 341-Journeaux et revues vers le poste 02 61000 310-Frais de déplacement;

D'autoriser un transfert d'une somme de 400 \$ en provenance du poste budgétaire 02 61000 341-Journeaux et revues vers le poste 02 62900 681-Électricité borne de recharge;

D'autoriser un transfert d'une somme de 800 \$ en provenance du poste budgétaire 02 24000526-Entretien réparation outil et machinerie vers le poste 02 24000 675-Fournitures médicales;

D'autoriser un transfert d'une somme de 72 \$ en provenance du poste budgétaire 02 24000 644-Pièces et accessoires vers le poste 02 24000 966-Communication;

D'autoriser un transfert d'une somme de 3700 \$ en provenance du poste budgétaire 02 22000 419-Honoraires professionnels vers le poste 02 22000 525-Modification – véhicule;

D'autoriser un transfert d'une somme de 1300 \$ en provenance du poste budgétaire 02 22000 419-Honoraires professionnels vers le poste 02 22000 310-Frais de déplacement;

D'autoriser un transfert d'une somme de 700 \$ en provenance du poste budgétaire 02 22000 671-Accessoires informatiques vers le poste 02 22000 310-Frais de déplacement;

D'autoriser un transfert d'une somme de 500 \$ en provenance du poste budgétaire 02 22000 670-Fournitures de bureau vers le poste 02 22000 443-Déneigement bornes-fontaines;

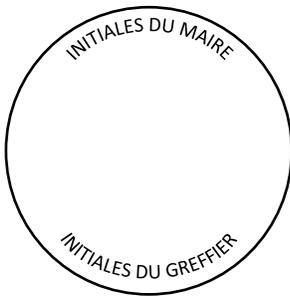
D'autoriser un transfert d'une somme de 200 \$ en provenance du poste budgétaire 02 22000 644-Pièces et accessoires vers le poste 02 22000 660-Articles de nettoyage;

D'autoriser un transfert d'une somme de 300 \$ en provenance du poste budgétaire 02 22000 675-Fournitures médicales vers le poste 02 22000 966-Pagette et permis de communication;

D'autoriser un transfert d'une somme de 500 \$ en provenance du poste budgétaire 02 22000 521-Entretien bornes-fontaines vers le poste 02 22000 631-Aliments, nourriture, boissons;

D'autoriser un transfert d'une somme de 1200 \$ en provenance du poste budgétaire 02 70125 726-Ameublement et équipement de bureau vers le poste 02 70150 644-Articles de sports;

D'autoriser un transfert d'une somme de 500 \$ en provenance du poste budgétaire 02 70190 310-Frais de déplacement vers le poste 02 70190 610-Aliment-boisson-tabac;



D'autoriser un transfert d'une somme de 400 \$ en provenance du poste budgétaire 02 320 00 419-Autres vers le poste 02 32000 446-Conteneurs à ordures;

D'autoriser un transfert d'une somme de 5800 \$ en provenance du poste budgétaire 02 35500 629-Lignage de rues vers le poste 02 37000 951-MRC - cyclables / adapté;

D'autoriser un transfert d'une somme de 600 \$ en provenance du poste budgétaire 02 35500 629-Lignage de rues vers le poste 02 32000 641-Articles de quincaillerie;

D'autoriser un transfert d'une somme de 200 \$ en provenance du poste budgétaire 02 35500 629-Lignage de rues vers le poste 02 35500 639-Enseignes et accessoires;

D'autoriser un transfert d'une somme de 5000 \$ en provenance du poste budgétaire 02 70150 522-Entretien et réparation bâtiment vers le poste 02 32000 526-Entretien matériel et véhicules;

D'autoriser un transfert d'une somme de 1000 \$ en provenance du poste budgétaire 02 70150 526-Entretien réparation vers le poste 02 32000 526-Entretien matériel et véhicules;

D'autoriser un transfert d'une somme de 1000 \$ en provenance du poste budgétaire 02 70150 641-Articles de quincailleries vers le poste 02 34000 521-Travaux de Génie;

D'autoriser un transfert d'une somme de 1200 \$ en provenance du poste budgétaire 02 46000 453-Entretien cours d'eau vers le poste 02 32000 516-Location de matériel et véhicules;

D'autoriser un transfert d'une somme de 1000 \$ en provenance du poste budgétaire 02 46000 453-Entretien cours d'eau vers le poste 02 32000 650-Vêtements, chaussures et accessoire;

D'autoriser un transfert d'une somme de 250 \$ en provenance du poste budgétaire 02 52000 963-Contribution O.H. Saint-Roch vers le poste 02 32010 451-Sécurité – garage;

D'autoriser un transfert d'une somme de 250 \$ en provenance du poste budgétaire 02 52000 963-Contribution O.H. Saint-Roch vers le poste 02 33000 635-Produits chimiques (sel);

D'autoriser un transfert d'une somme de 300 \$ en provenance du poste budgétaire 02 41300 521-Entretien du réseau d'aqueduc vers le poste 02 41300 321-Poste (compteur d'eau);

D'autoriser un transfert d'une somme de 3000 \$ en provenance du poste budgétaire 02 41300 521-Entretien du réseau d'aqueduc vers le poste 02 41300 644-Pièces et accessoires;

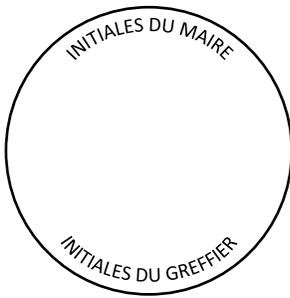
D'autoriser un transfert d'une somme de 400 \$ en provenance du poste budgétaire 02 41300 414-Informatique vers le poste 02 41300 681-Électricité – surpresseur;

D'autoriser un transfert d'une somme de 1000 \$ en provenance du poste budgétaire 02 41200 683-Achat d'eau vers le poste 02 41200 522-Entretien du réservoir;

D'autoriser un transfert d'une somme de 500 \$ en provenance du poste budgétaire 02 13000 413-Comptabilité vers le poste 02 13000 321-Postes;

D'autoriser un transfert d'une somme de 200 \$ en provenance du poste budgétaire 02 13000 413-Comptabilité vers le poste 02 13000 526-Entretien et réparation mat;

D'autoriser un transfert d'une somme de 300 \$ en provenance du poste budgétaire 02 13000 413-Comptabilité vers le poste 02 13000 692-Articles ménagers et premiers soins;



D'autoriser un transfert d'une somme de 1200 \$ en provenance du poste budgétaire 02 16000 311-Congrès du personnel vers le poste 02 13000 692-Articles ménagers et premiers soins;

D'autoriser un transfert d'une somme de 8600 \$ en provenance du poste budgétaire 02 19000 951-Quote-part MRC supralocal vers le poste 02 13000 417-Honoraires professionnel;

D'autoriser un transfert d'une somme de 1400 \$ en provenance du poste budgétaire 02 13000 671-Accessoires informatiques vers le poste 02 13000 417-Honoraires professionnel;

D'autoriser un transfert d'une somme de 6000 \$ en provenance du poste budgétaire 02 21000 441-Sûreté du Québec vers le poste 02 13000 522-Entretien et réparation bâtiment;

D'autoriser un transfert d'une somme de 2800 \$ en provenance du poste budgétaire 02 21000 441-Sûreté du Québec vers le poste 02 16000 454-Formation;

D'autoriser un transfert d'une somme de 300 \$ en provenance du poste budgétaire 02 16000 280-Assurances collectives vers le poste 02 16000 454-Formation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-320

5.9 APPROUVER LE RENOUELEMENT DU CRÉDIT-BAIL POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution 2017-05-203 relativement à l'achat d'un camion autopompe;

CONSIDÉRANT le contrat de crédit-bail entre la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et la Banque Royale du Canada venant à échéance en novembre 2022;

CONSIDÉRANT l'entente de renouvellement du crédit-bail soumise au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. Martin Évangéliste

D'approuver le renouvellement du crédit-bail pour l'achat du camion autopompe du service de sécurité incendie de la Municipalité au montant de 206 117 \$, pour une durée de 60 mois (5 ans) avec option d'achat final de 1 \$, moyennant une premier loyer de 50 000 \$, à payer à même les surplus non affecté, et selon un taux d'intérêt annuel de 6,77 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. BIENS ET SERVICES

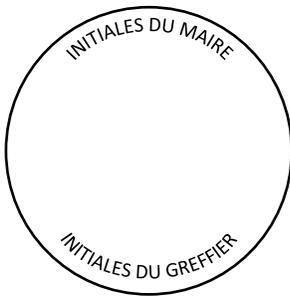
2022-11-321

6.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE FENÊTRES

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer les fenêtres du sous-sol de la mairie ainsi que la possibilité d'inclure cette dépense dans le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Denis Dugas

D'octroyer le contrat pour le remplacement des fenêtres du sous-sol de la mairie à l'entreprise Fenplast - Portes et fenêtres Sorel, au montant de 18



930.89 \$ avant taxes et d'imputer la dépense à même le poste budgétaire numéro 23 02000 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-322

6.2 OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT, L'INSTALLATION ET LA LIVRAISON D'UN GARAGE PERMANENT EN ARCHES PRÉCONTRAINTÉ

CONSIDÉRANT l'absence de soumissionnaire lors de l'appel d'offres effectué en octobre;

CONSIDÉRANT la possibilité, en l'absence de soumissionnaire lors d'un appel d'offres, de s'entendre de gré à gré avec une entreprise pour la fourniture du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Martin Évangéliste

D'octroyer le contrat pour l'achat, l'installation et la livraison d'un garage permanent en arches à l'entreprise Hanoirs pour la somme de 60 800\$ avant taxes et d'imputer la dépense à même le poste budgétaire numéro 23 04000 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

2022-11-323

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CITATION PATRIMONIALE 406-2022

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé le 4 octobre 2022 ainsi que le premier projet de règlement présenté à la même occasion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Denis Dugas

D'adopter le règlement 406-2022 de citation patrimonial pour l'Église de la Fabrique Saint-Roch, sise au 888 rue St-Pierre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-324

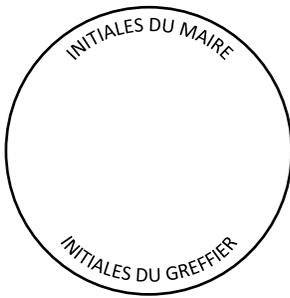
7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 422-2022 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 394-2018 SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT la possibilité d'augmenter le seuil pour lequel la Municipalité est contrainte d'aller en appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'inflation et les contraintes autant techniques, administratives et budgétaires pour la réalisation de divers projets.

Avis de motion est donné par M. René Courtemanche qu'un règlement remplaçant le règlement 394-2018 et ayant pour but d'augmenter de 25 000 \$ à 100 000 \$ le seuil permettant à la municipalité d'octroyer des contrats de gré-à-gré. Monsieur René Courtemanche dépose le premier projet de règlement 422-2022 à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



2022-11-325

7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 423-2022 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2021-05-04 RELATIVEMENT À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par M. Denis Dugas qu'un règlement remplaçant le règlement 202-05-04 et ayant pour but d'augmenter de 25 000 \$ à 100 000 \$ le seuil permettant à la municipalité d'octroyer des contrats de gré-à-gré. Monsieur Dugas, dépose le premier projet de règlement 423-2022 à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-326

7.4 APPROBATION D'UN RÈGLEMENT DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 22-11 adopté lors de la séance du conseil d'administration de la RIE du 31 octobre 2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Évangéliste et appuyé par M. Guy Nadon

D'approuver le règlement 22-11 de la régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch concernant le mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préliminaire, confection de plans et devis et surveillance pour le projet de construction d'une nouveau.

Monsieur Denis Dugas se retire des délibérations pour ce point.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-327

7.5 RENOUVELLEMENT DU BAIL ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA FABRIQUE SAINT-ROCH

CONSIDÉRANT l'échéance du bail entre la Municipalité et la Fabrique Saint-Roch

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Courtemanche et appuyé par M. Martin Évangéliste

De renouveler le bail entre la Municipalité et la Fabrique Saint-Roch pour une durée de 2 ans

Monsieur Denis Dugas réintègre les délibération pour ce point.

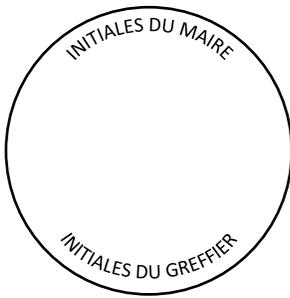
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

2022-11-328

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LES PERMIS

Il est procédé au dépôt du rapport du mois d'octobre sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.



2022-11-329

8.2 DEMANDE D'AUTORISATION DU CLUB VTT VAGABON DU BAS-RICHELIEU POUR SA PARADE ANNUELLE

CONSIDÉRANT la demande reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Évangéliste et appuyé par M. René Courtemanche

D'autoriser le club de VTT Vagabond du Bas-Richelieu à circuler dans certaines rues de la Municipalité le 27 novembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-330

8.3 DEMANDE D'AUTORISATION DU CLUB VTT VAGABON DU BAS-RICHELIEU POUR LA SAISON HIVERNALE 2022-2023

CONSIDÉRANT la demande reçue;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-310 autorisant la circulation sur notre territoire pour l'hiver 2020-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. Martin Évangéliste

D'autoriser le club de VTT Vagabond du Bas-Richelieu à circuler pour la saison hivernale 2022-2023 sur les portions suivante de notre territoire: Rang du ruisseau Laprade, 4 150 mètres à la limite de la Ville de Contrecoeur jusqu'à la rue Principale (223) sur 600 mètres à partir de la voie ferrée pour traverser le Viaduc traversent l'autoroute 30; Rue Principale (223) sur 600 mètres à partir de la rue Richard jusqu'à la Rivière Richelieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-331

8.4 DÉPÔT DU RAPPORT 2021 SUR LA GESTION DE L'EAU DE LA MUNICIPALITÉ

Il est procédé au dépôt du rapport 2021 sur la gestion de l'eau de la Municipalité.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

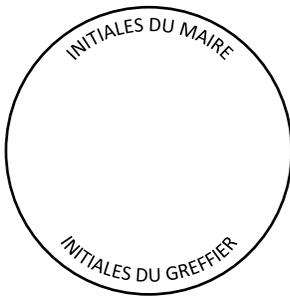
2022-11-332

9.1 APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE SOREL-TRACY ET LA MUNICIPALITÉ POUR L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN CAS D'ÉVACUATION

CONSIDÉRANT l'entente entre le Centre de service scolaire et la Municipalité qui arrive à terme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. Guy Nadon :

D'approuver l'entente à intervenir entre le Centre de service scolaire et la Municipalité relativement au sujet mentionné en objet de la présente résolution et d'autoriser le Maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi



Séance ordinaire du 8 novembre 2022

que le Directeur général, ou en son absence le directeur des opérations, à signer ladite entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

2022-11-333

11.1 DÉPÔT D'UN CORRESPONDANCE ENTRE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) ET MONSIEUR GUY BOISVERT

Il est procédé au dépôt de la correspondance entre la CPTAQ et Monsieur Guy Boisvert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. CLÔTURE

2022-11-334

12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

2022-11-335

12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-336

12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Courtemanche et appuyé par M. Dugas

De lever la séance à 20 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alain Chapdelaine
Maire

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-
trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine
Maire